

La Ville de Montréal projette de construire un complexe de soccer sur une partie du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), le long de l'avenue Papineau, au nord du TAZ.

Ce projet comprend deux phases qui seront construites simultanément :

- Un complexe sportif intérieur qui inclut notamment un terrain de soccer/football à 11 joueurs, divisible en terrains de mini-soccer, des gradins d'environ 750 places, des vestiaires, des salles d'entraînement, des commerces et des services d'appoint. S'y ajoutera un stationnement extérieur de moins de 200 places.
- Un complexe sportif extérieur qui comprend un terrain de soccer/football synthétique et éclairé, des gradins permanents de 600 places et l'espace requis pour installer au besoin 600 places additionnelles amovibles.

L'immeuble proposé serait d'une dimension d'environ 11 000 mètres carrés, et s'implanterait sur un terrain d'une superficie approximative de 37 240 mètres carrés. Sa conception a fait l'objet d'un concours d'architecture lancé en juin 2011. Au total, l'investissement estimé pour la phase 1 est de 28,3 millions de dollars et comprend une contribution des gouvernements supérieurs.

Conformément à la politique de développement durable de la Ville, le complexe de soccer vise une certification LEED-NC de niveau Or.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCES D'INFORMATION

14 mai 2012, 19 h

Présentation du projet
Questions des participants

Des séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

POUR PRÉSENTATION ORALE OU DÉPÔT DE MÉMOIRE

31 mai 2012

ocpm.qc.ca/inscription

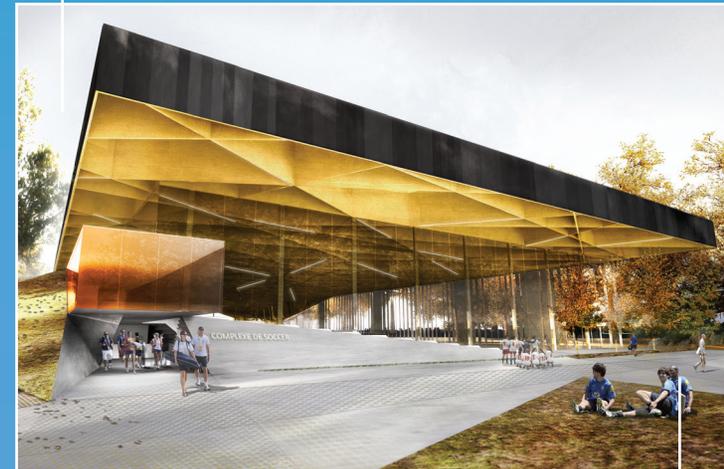
SÉANCES D'AUDITION DES OPINIONS

5 juin 2012, 19 h

PUBLICATION DU RAPPORT

Demander à recevoir le rapport :
rapport@ocpm.qc.ca

COMPLEXE DE SOCCER



**CONSULTATION PUBLIQUE À PARTIR DU
14 mai 2012**

Loisirs communautaires Saint-Michel
7110, 8^e Avenue
Métro Saint-Michel



ocpm.qc.ca



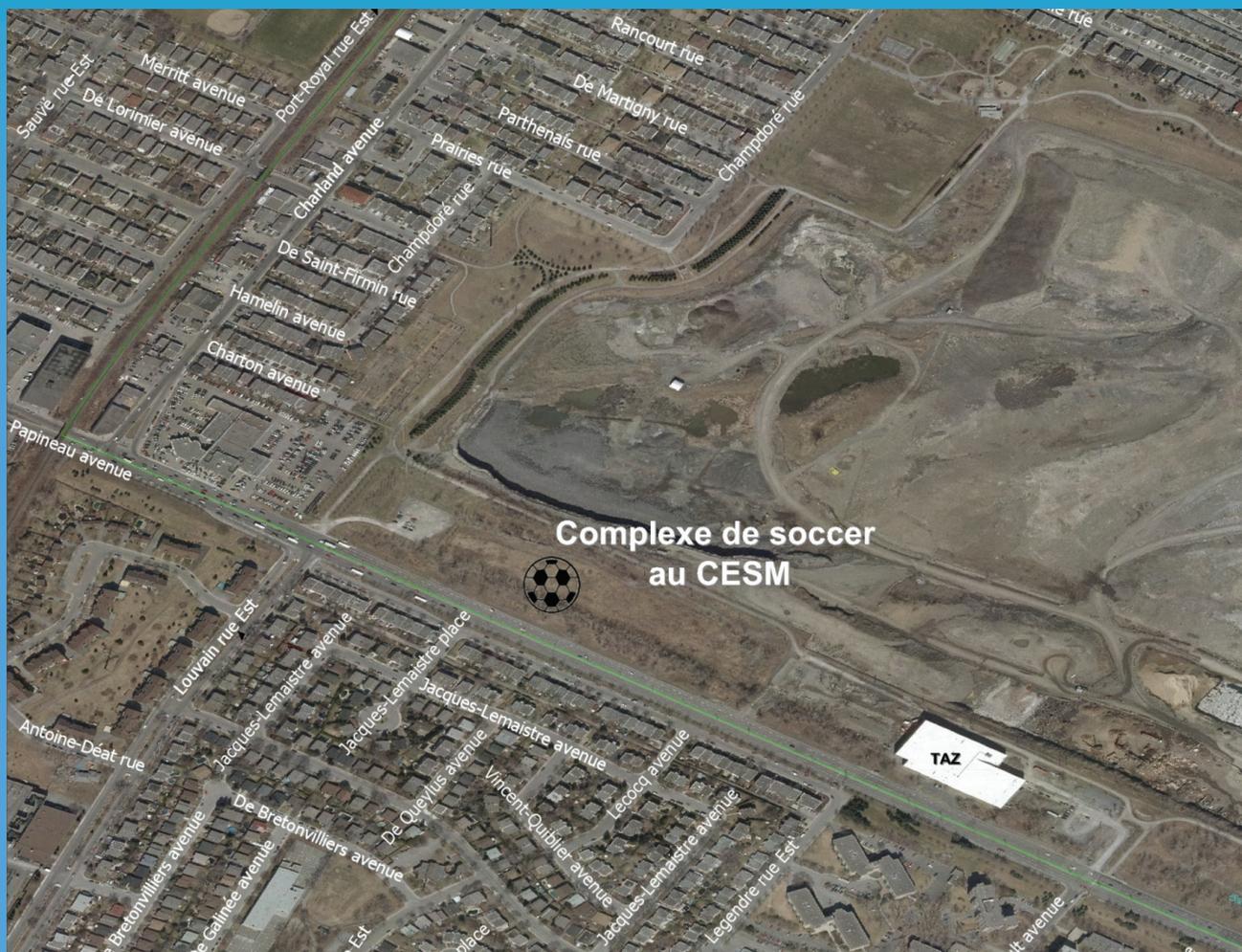
L'OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le but de permettre la réalisation du complexe de soccer, deux projets de règlement sont soumis à la consultation publique.

Le premier de ces projets de règlement a été préparé en vertu du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Il propose certaines modifications au règlement d'urbanisme de l'arrondissement Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension afin notamment d'ajouter aux usages autorisés l'usage « complexe sportif de soccer », d'introduire une limite de hauteur maximale de bâtiment, de modifier le calcul de superficie aux fins de stationnement, de permettre l'installation d'une enseigne en partie dédiée à d'éventuels partenaires stratégiques, d'obliger la plantation d'arbres et de végétaux en cour avant.

Le deuxième projet de règlement vise, pour sa part, à modifier le Plan d'urbanisme de Montréal, concernant notamment l'affectation du sol et la densité, afin de permettre l'implantation du complexe de soccer sur la parcelle de terrain visée.

PLAN DU SITE



MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

ocpm.qc.ca

Aussi en papier aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

Gilles Vézina

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510

documentation@ocpm.qc.ca